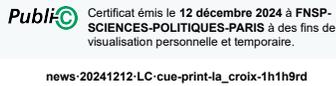


Documents sauvegardés



© 2024 la Croix. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Nom de la source	Jeudi 12 décembre 2024
La Croix	
Type de source	La Croix • no. 43095
Presse • Journaux	• p. 4,5
Périodicité	• 1128 mots
Quotidien	
Couverture géographique	
Nationale	
Provenance	
France	



Page 5

Page 4

L'Europe ferme ses portes aux réfugiés syriens

Alain Guillemoles, avec Nathalie Birchem

Onze pays européens ont annoncé le gel des procédures d'asile pour les Syriens, au moment où l'avenir de la Syrie est pourtant des plus incertains, après la chute du régime de Bachar Al Assad.

La montée des partis d'extrême droite en Europe et le souvenir de la crise migratoire de 2015 ont durci le discours.

A peine le dictateur parti, les Syriens se voient signifier qu'ils ne sont plus les bienvenus. Tandis qu'à Damas, la population fête encore la chute de Bachar Al Assad, onze pays européens ont déjà annoncé le gel des demandes d'asile. C'est le cas de l'Allemagne, l'Autriche, la Suède, le Danemark, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, la Grèce... Trois pays non-membres de l'UE font également partie de ce groupe : la Norvège, la Grande-Bretagne et la Suisse.

En France, le ministère de l'intérieur a indiqué « travailler sur une suspension des dossiers d'asile en cours provenant de Syrie » et a promis « une décision dans les heures qui viennent ». L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), l'organisme indépendant qui gère les demandes d'asile, nuance un peu le propos. « Nous suivons attentivement la situation en Syrie, explique Julien Boucher, directeur de l'Ofpra. Et comme toujours en cas de situation évolutive dans le pays d'origine, cela peut nous conduire à suspendre

provisoirement la prise de décision sur certaines demandes. »

Toutefois, précise-t-il, « il ne s'agit en aucun cas de faire obstacle au dépôt des demandes ». Défini dans la convention de Genève de 1951, signée par la France, l'asile est un droit inscrit dans la Constitution. Conséquence : « On ne peut pas interdire à quiconque de demander l'asile et de voir sa demande examinée, quelle que soit la situation géopolitique du pays », explique Laurent Delbos, responsable du plaidoyer à l'association Forum réfugiés.

Au Royaume-Uni également, le ministère de l'intérieur précise qu'il s'agit d'une mesure « temporaire, le temps d'évaluer la situation ». Elle est justifiée par des motifs de sécurité. La situation en Syrie reste chaotique et il existe un risque que, parmi les personnes fuyant la Syrie, se trouvent des auteurs de crimes contre l'humanité ou des terroristes. Toutefois, aux yeux des observateurs, il n'y a aucun doute : l'annonce rapide de cette mesure technique est d'abord un signal politique. « Ne venez

Une réfugiée syrienne et ses deux filles, dans un centre d'accueil temporaire à Berlin, le 16 octobre. L'Allemagne compte aujourd'hui près d'un million de Syriens installés sur son sol (dont plus de 700 000 ayant le statut de réfugiés).

. Ralf Hirschberger/AFP

plus en Europe », c'est le message adressé à ceux qui fuient la Syrie, ou qui seraient tentés de le faire.

D'ailleurs, certains dirigeants de partis d'extrême droite européens vont même plus loin. Ils souhaitent déjà profiter de la chute du pouvoir syrien pour organiser le retour des réfugiés dans leur pays. C'est le propos de l'AfD allemande ou des Démocrates de Suède. Leur dirigeant, Jimmie Akesson, s'est adressé sur les réseaux sociaux aux Syriens pour leur dire que la chute de Bachar Al Assad devrait être « une bonne occasion de rentrer » chez eux. Et il n'est pas le seul. Gerhard Karner, en Autriche, ministre de l'intérieur dans un gouvernement conservateur, a chargé son administration de « préparer un programme de rapatriement et d'expulsion vers la Syrie ».

Documents sauvegardés

Un tel programme serait-il légal au regard des obligations internationales de l'Autriche ? « *La convention de Genève prévoit la perte du statut de réfugié dans certaines situations, notamment lorsque les circonstances en vertu desquelles ce statut a été accordé ont cessé d'exister en raison de changements politiques* », explique Catalina de la Sota, avocate au barreau de Paris (Zimeray & Finelle Avocats). Cela pourrait donc être invoqué à propos de la Syrie. « *Toutefois, il est encore trop tôt pour apprécier la situation et ses conséquences : va-t-on vers un État plus démocratique ? A-t-on des assurances à cet égard ? Je pense qu'il est dangereux de conclure hâtivement que le pays est désormais libre. On ne joue pas avec la vie des êtres humains. Il reste fondamental d'examiner chaque dossier d'asile, au cas par cas, car chaque personne a son histoire propre* », relève la juriste.

Tout se passe aujourd'hui comme si bon nombre de gouvernements européens voulaient surtout éviter que la situation de 2015 se reproduise. À l'époque, une vague migratoire avait amené un million de Syriens en Europe. En Allemagne, Angela Merkel avait ouvert les portes et déclarait « *Nous y arriverons* ». Neuf ans plus tard, les partis d'extrême droite ont prospéré dans de nombreux pays européens. Certains sont même au pouvoir. Et leur essor doit beaucoup à la crise de 2015, sur laquelle ils se sont appuyés.

Sous la pression de l'extrême droite, de nombreux gouvernements européens tentent donc d'éviter un nouvel afflux. En Allemagne, le député conservateur (CDU) Jens Spahn a même proposé « *d'affréter des avions* » et d'allouer une prime de 1 000 € à « *tous ceux qui veulent rentrer en Syrie* ».

Cette position fait débat au sein du parti chrétien-démocrate allemand, bien placé pour gouverner l'Allemagne après les prochaines élections du 23 février 2025. Andreas Schwab, eurodéputé CDU, rappelle plutôt que l'Allemagne « *manque de main-d'œuvre. Or, les Syriens sont un groupe qui s'est socialement bien intégré. Ceux qui sont là ont en général un bon niveau de formation* », souligne-t-il. Alors, en ce qui concerne un retour, il faudrait selon lui que ce soit « *leur choix, quand le moment sera venu en Syrie* ».

Face aux annonces du gel des demandes d'asile pour les Syriens, les associations appellent de leur côté à ne pas prendre de décision dans l'urgence. Catherine Woollard, directrice du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (Ecre) s'alarme de voir les États européens agir « *dans la précipitation pour renvoyer les personnes avant que le pays ne soit sûr* ». Elle appelle les gouvernements à « *veiller à ce que le retour n'ait lieu que s'il est durable et que si la sécurité peut être garantie* ». Amnesty International demande « *l'annulation immédiate des décisions de suspension des demandes d'asile et le rejet des appels au renvoi* ».

L'Union européenne ne gère pas directement le droit d'asile. L'octroi du statut de réfugié reste du ressort des États. Mais il faut rappeler que l'Europe n'a jamais été en première ligne pour l'accueil des Syriens. La moitié des 6 millions de personnes qui ont fui la Syrie a été accueillie en Turquie. La France, de son côté, ne compte que 45 000 réfugiés syriens.